

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/108
(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Marché public relatif à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes - Ajout de garantie pour 7 véhicules

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire selon l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publiques (CCP),

Vu la décision n°2024/283 portant déclaration sans suite l'attribution du marché public pour l'assurance des véhicules à moteurs et risques annexes de la ville et souscription d'un contrat d'assurance auprès de la société ALLIANZ par le biais de la société AS ASSURANCE SECURITE COURTIER,

Vu la décision n°2025/69 portant précision du montant annuel de cotisation en précisant les frais d'émission et la contribution du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions,

Considérant l'absence de garantie conducteur pour 7 véhicules,

Considérant l'avenant proposé par la société AS ASSURANCES SECURITE COURTIER pour chaque véhicule,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un avenant pour ajouter la garantie conducteur pour les véhicules suivants :

- Renault Master immatriculé GY-012-QF
- Renault Kangoo immatriculé GS-172-MF
- Peugeot 208 immatriculé GE-599-JS
- Dacia Duster immatriculé GG-225-VG
- Renault Captur immatriculé GM-540-PF
- Renault Zoé immatriculé FT-733-EF
- Renault Zoé immatriculé FT-740-EF

Proposé par la société AS ASSURANCES SECURITE COURTIER.

Article 2 : Ces modifications ajoutent 72,76 € TTC à la cotisation annuelle.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
La société AS ASSURANCE SECURITE SA
Monsieur le Directeur des Finances de la Ville
Le service de la commande publique de la Ville

Fait à Méry-sur-Oise, le 18-05-2025.



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

ute

Publication le : 20-05-2025

Contrat N° 64275937

CLT CIE : 050603202

PRODUIT : CSCFG

Page N° 1 / 1

Souscripteur

Votre courtier

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
TEL : 03 27 41 76 71
FAX : 03 27 47 98 59
CODE : 180002/180002

COMMUNE DE MERY SUR OISE

14 AV MARCEL PERRIN

95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207

Le 05 MAI 25

ÉTAT DES MOUVEMENTS CONSTATÉS AU 05.05.2025

	Nombre	Hors taxes	TTC
ADJONCTIONS	0	0,00 E	0,00 E
RETRAITS	0	0,00 E	0,00 E
MODIFICATIONS	7	-43,30 E	-72,76 E
TOTAL	7	-43,30 EUR	-72,76 EUR

(+ frais accessoires)

L'Assureur,

Le Souscripteur,



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

ute

095-219503943-20250520-3-CC

Réception par le Préfet : 20-05-2025

Publication le : 20-05-2025

Contrat n° 64275937

ETAT DES MOUVEMENTS

CLT CIE : 050603202

**** MODIFICATIONS ****

PRODUIT :19199

Page N° 1 / 2

EEC513 - 09.15

DATE D'EFFET	02/05/2025	02/05/2025	02/05/2025	02/05/2025
VEHICULE				
Immatriculation	GM-540-PF	FT-740-EF	FT-733-EF	GY-012-QF
Marque	RENAULT	RENAULT	RENAULT	RENAULT
Modèle	CAPTUR II	ZOE	ZOE	MASTER III
Puissance fiscale	07 CV	04 CV	04 CV	08 CV
Date mise en circulation	08/03/2023	05/10/2020	05/10/2020	05/08/2024
Cylindrée (2/3 roues)				
Valeur déclarée				
PTAC / PTRA				
Groupe / Classe	00 /	00 /	00 /	00 /
ACTIVITE / USAGE	M / 176	M / 176	M / 176	M / 176
LIEU DE GARAGE	95540 MERY SUR OISE /			
GARANTIES				
	FRANCHISES	FRANCHISES	FRANCHISES	FRANCHISES
Dommages causés à autrui	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Défense pénale et recours	OUI	OUI	OUI	OUI
Bris de glaces	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Vol	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR
Incendie-Force de la nature	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR
Tempête	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR
Dommages tous accidents	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR
Dommage Collision	NON			
Catastrophes naturelles	OUI 380 EUR	OUI 380 EUR	OUI 380 EUR	OUI 380 EUR
Attentats	OUI	OUI	OUI	OUI
Valeur conventionnelle	NON	NON	NON	NON
Garantie LOA / LLD	NON	NON	NON	NON
Bris de machine	NON	NON	NON	NON
- Désignation du matériel	NON	NON	NON	NON
- Date 1ère mise en service	NON	NON	NON	NON
- Valeur :	NON	NON	NON	NON
- Option :	NON	NON	NON	NON
Protection juridique	OUI	OUI	OUI	OUI
Frais d'immobilisation	Option 4	Option 4	Option 4	Option 4
Amgt-équipit professionnels	NON	NON	NON	NON
Marchandises transportées	0 EUR	0 EUR	0 EUR	0 EUR
- France Métropolitaine	OUI	OUI	OUI	OUI
- U.E + Suisse et Norvège	NON	NON	NON	NON
Protection circulation et	Formule B	Formule B	Formule B	Formule B
Frais médicaux	OUI	OUI	OUI	OUI
Garantie du conducteur	Option L	Option L	Option L	Option L
Assistance	Option S	Option S	Option S	Option S
CLAUSES	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
COTISATIONS				
Période du	02/05/2025	02/05/2025	02/05/2025	02/05/2025
au	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025
HT	-13,44 EUR	0,68 EUR	0,68 EUR	-5,29 EUR
TTC	-19,13 EUR	-1,73 EUR	-1,73 EUR	-9,30 EUR

ute

095-219503943-20250520-3-CC

Réception par le Préfet : 20-05-2025

Publication le : 20-05-2025

Contrat n° 64275937

ETAT DES MOUVEMENTS

CLT CIE : 050603202

**** MODIFICATIONS ****

PRODUIT :19199

Page N° 2 / 2

EEC513 - 09.15

DATE D'EFFET	02/05/2025	02/05/2025	02/05/2025	
VEHICULE				
Immatriculation	GS-172-MF	GG-225-VG	GE-599-JS	
Marque	RENAULT	DACIA	PEUGEOT	
Modèle	KANGOO III	DUSTER	208 II	
Puissance fiscale	05 CV	08 CV	04 CV	
Date mise en circulation	20/11/2023	09/06/2022	28/01/2022	
Cylindrée (2/3 roues)				
Valeur déclarée				
PTAC / PTRA				
Groupe / Classe	00 /	00 /	00 /	
ACTIVITE / USAGE	M / 176	M / 176	M / 176	
LIEU DE GARAGE	95540 MERY SUR OISE /	95540 MERY SUR OISE /	95540 MERY SUR OISE /	
GARANTIES				
	FRANCHISES	FRANCHISES	FRANCHISES	
Dommages causés à autrui	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
Défense pénale et recours	OUI	OUI	OUI	
Bris de glaces	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
Vol	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	
Incendie-Force de la nature	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	
Tempête	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	
Dommages tous accidents	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	OUI 500 EUR	
Dommage Collision	NON			
Catastrophes naturelles	OUI 380 EUR	OUI 380 EUR	OUI 380 EUR	
Attentats	OUI	OUI	OUI	
Valeur conventionnelle	NON	NON	NON	
Garantie LOA / LLD	NON	NON	NON	
Bris de machine	NON	NON	NON	
- Désignation du matériel	NON	NON	NON	
- Date 1ère mise en service	NON	NON	NON	
- Valeur :	NON	NON	NON	
- Option :	NON	NON	NON	
Protection juridique	OUI	OUI	OUI	
Frais d'immobilisation	Option 4	Option 4	Option 4	
Amgt-équipi professionnels	NON	NON	NON	
Marchandises transportées	0 EUR	0 EUR	0 EUR	
- France Métropolitaine	OUI	OUI	OUI	
- U.E + Suisse et Norvège	NON	NON	NON	
Protection circulation et	Formule B	Formule B	Formule B	
Frais médicaux	OUI	OUI	OUI	
Garantie du conducteur	Option L	Option L	Option L	
Assistance	Option S	Option S	Option S	
CLAUSES	NEANT	NEANT	NEANT	
COTISATIONS				
Période du au	02/05/2025 31/12/2025	02/05/2025 31/12/2025	02/05/2025 31/12/2025	
HT	-2,12 EUR	0,54 EUR	-24,35 EUR	
TTC	-5,38 EUR	-1,98 EUR	-33,51 EUR	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207

Int.: 180002

Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

RENAULT MASTER III F3300 L1H1 DCI 135 GRAND CONFORT 08 CV

Immatriculation : GY-012-QF

Première mise en circulation : 05/08/2024

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option S

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à rembourser est de 5,29 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_ _" Oui " _ _" Non

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON

Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise

**DISPOSITIONS PARTICULIERES****Allianz Route**

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207
Int.: 180002
Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

RENAULT KANGOO III VAN 1.5 BLUE DCI 95 GD CONFORT SESAME EDC 05 CV

Immatriculation : GS-172-MF

Première mise en circulation : 20/11/2023

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option 5

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à rembourser est de 2,12 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_ ' Oui" "_ ' Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207
Int.: 180002
Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

PEUGEOT 208 II ELECTRIQUE GT LINE 04 CV

Immatriculation : GE-599-JS

Première mise en circulation : 28/01/2022

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option S

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à rembourser est de 24,35 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_` Oui" "_` Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207
Int.: 180002
Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

DACIA DUSTER 1.3 TCE 150 PRESTIGE 4X4 08 CV

Immatriculation : GG-225-VG

Première mise en circulation : 09/06/2022

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

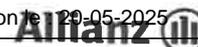
DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option S

Cluses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à payer est de 0,54 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_ ' Oui" "_ ' Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207
Int.: 180002
Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

RENAULT CAPTUR II 1.3 TCE 140 INTENS 07 CV

Immatriculation : GM-540-PF

Première mise en circulation : 08/03/2023

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option S

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à rembourser est de 13,44 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Allianz Route

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_' Oui" "_' Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

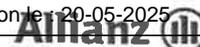
L'assureur

Le souscripteur



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207

Int.: 180002

Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

RENAULT ZOE Z.E EXCEPTION R135 04 CV

Immatriculation : FT-733-EF

Première mise en circulation : 05/10/2020

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937
Produit : 12111

- Assistance option S

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à payer est de 0,68 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_ ' Oui" "_ ' Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

COURTIER

CBT AS ASSURANCES SECURITE
55 BLD WATTEAU
BP 162
59303 VALENCIENNES CDX
Tél : 03.27.41.76.71
Fax : 03.27.47.98.59

SOUSCRIPTEUR

COMMUNE DE MERY SUR OISE
14 AV MARCEL PERRIN
95540 MERY SUR OISE

N° ORIAS : 07000207
Int.: 180002
Dossier Client : 50603202

La modification du présent contrat prend effet le 02/05/2025,
son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Véhicule assuré

RENAULT ZOE Z.E EXCEPTION R135 04 CV

Immatriculation : FT-740-EF

Première mise en circulation : 05/10/2020

Lieu de garage : 95540 MERY SUR OISE

Usage (selon les définitions des Dispositions Générales)

DEPLACEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

176-ADMINISTRATION/COLLECTIVITE

Garanties souscrites

(selon les définitions des Dispositions Générales)

	Franchises
- Dommages causés à autrui	
- Défense pénale et recours	
- Bris des glaces	
- Vol.....	500,00 EUR
- Incendie - force de la nature.....	500,00 EUR
- Tempêtes.....	500,00 EUR
- Dommages tous accidents.....	500,00 EUR
- Catastrophes naturelles.....	380,00 EUR
- Attentat	
- Protection Juridique Automobile	
- Frais d'immobilisation, indemnité journalière de 30,00 EUR	
- Marchandises transportées : 4.000,00EUR	
France métropolitaine	
- Protection circulation, frais médicaux	
Décès conducteur 15 500,00 EUR passager 3 100,00 EUR	
Incapacité conducteur 30 500,00 EUR passager 6 100,00 EUR	
Frais médicaux 600,00 EUR par personne	
- Garantie Conducteur à concurrence de 250.000 EUR, seuil en incapacité 15%	



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

- Assistance option S

Clauses applicables

-- NEANT --

Cotisation

Périodicité du paiement : annuelle (le 01 Janvier de chaque année).

Pour la période du 02/05/2025 au 31/12/2025, la cotisation comptant, hors frais et taxes, à payer est de 0,68 EUR

La cotisation comptant résultant de ce mouvement sera cumulée sur un avis global récapitulatif des opérations de la période d'assurance en cours payable en fin de période.

Informations

Garages Partenaires Allianz : En cas d'accident, profitez des compétences et de l'efficacité de notre réseau de professionnels partenaires.

Le souscripteur donne son accord pour que, le cas échéant, notre société consulte à partir des informations qu'il lui a communiquées, un fichier central professionnel des sinistres automobiles géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Automobile (A.G.I.R.A. - 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS CEDEX 9).

Il reconnaît avoir été informé :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier dont les coordonnées figurent sur le présent document. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assurance véhicule électrique d'Allianz

Modification du contrat automobile n°64275937

Produit : 12111

Informations (suite)

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon courtier

"_` Oui" "_` Non"

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Le souscripteur certifie que les déclarations qui précèdent et qui ont servi à l'établissement du contrat sont à sa connaissance exactes. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités résultant d'un sinistre automobile (articles L.113.8 et L.113.9 du code des assurances).

Le souscripteur reconnaît avoir reçu avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat un exemplaire des Dispositions Générales "Allianz Route" réf. COM15021 et de l'annexe Clauses activités réf. COM15024 et de l'annexe Garantie matériels et marchandises transportés réf. COM15022.

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant préavis de six mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VALENCIENNES CDX, le 05 Mai 2025.

L'assureur

Le souscripteur



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise